



Enregistrement sur DOMINO le :

## DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2025-2026

*Dans les écoles publiques à remettre au service Vie Scolaire en mairie*

### **Une fiche par enfant**

Nom et prénom de l'enfant : .....

Né(e) le ..... à .....

Sexe:  Masculin  Féminin Date de scolarisation souhaitée : .....

Si votre enfant est déjà scolarisé, précisez l'école fréquentée en 2024-2025 : (prévoir le certificat de radiation) .....

Niveau de la classe à la rentrée : .....

Souhaitez-vous être informés sur la Classe bilingue Français/Breton (groupe scolaire Guyomard) ? Un rendez-vous est nécessaire avec la directrice de l'école avant toute inscription bilingue.

#### Choix n°1 exprimé pour la famille pour la scolarisation de l'enfant

Choix du groupe scolaire:  Claude AVELINE  Françoise DOLTO  Albert GUYOMARD

Motif: .....

Choix n°2 (facultatif) : école .....

Enfant du voyage. LIEU DE STATIONNEMENT:  Séné  Vannes

**Votre enfant bénéficie d'un PAI** (projet d'accueil individualisé) en raison de soucis de santé nécessitant le suivi d'un protocole médical (**demander le dossier auprès de la direction de l'école**)

### **Parents ou Tuteur – Responsable légal**

Nom du Parent 1: .....

Nom du Parent 2: .....

Prénom: .....

Prénom: .....

Né(e) le : ..... à .....

Né(e) le : ..... à .....

Adresse: .....

Adresse: .....

CP et Ville: .....

CP et Ville: .....

Secteur:  Bourg  Poulfanc  Presqu'île

Secteur:  Bourg  Poulfanc  Presqu'île

Extérieur DEROGATION obligatoire:  oui  non

Situation familiale:  marié  union marital  pacsé  célibataire  divorcé  séparé

N° Portable: .....

N° Portable: .....

Mail: .....

Mail: .....

Profession: .....

Profession: .....

## COMPOSITION DE LA FAMILLE

Frères et sœurs scolarisés du même foyer

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Nom de l'école

Je soussigné (père/mère ou représentant légal\*) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements pour l'inscription de ma fille ou de mon fils\*

(\*) rayer les mentions inutiles

DATE : SIGNATURE(S) des responsables légaux(S):

NOM ET PRENOM :

## Décision du Maire de Séné

Favorable  Défavorable

L'enfant sera inscrit à l'école:.....

Date : SIGNATURE :

## Partie réservée à l'administration

Certificat d'inscription scolaire édité le :

Transmis à la famille le :

par mail le :  donné en main propre le :  par courrier postal

Expédié à l'école le :

### **Liste des pièces à fournir pour toute inscription**

La demande d'inscription ne pourra être effectuée que si toutes les pièces listées ci-dessous sont en votre possession :

#### **Pour le service vie scolaire de la Mairie**

- Livret de famille (dans son intégralité) ou copie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance électricité/gaz/eau/téléphone)
- Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents
- Jugement : documents justifiant les modalités d'exercice de l'autorité parentale
- Autorisation d'ouverture compte familles pour le périscolaire: ci-dessous (accueil périscolaire et restauration)

### **RESTAURATION SCOLAIRE – ACCUEIL PERISCOLAIRE –ACCUEIL DE LOISIRS**

Si vous souhaitez bénéficier des services des repas de la restauration et/ou de la garderie (matin et soir) et de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires), vous devez remplir l'autorisation de création de votre compte sur le Portail Familles (plateforme de réservation et de facturation).

Avez-vous déjà un compte sur le Portail Familles ?  oui  non

Toute inscription au Portail Familles vaut acceptation des règlements intérieurs en vigueur des services concernés, consultable sur le site de la ville : [www.sene.bzh](http://www.sene.bzh)

AUTORISATION DE CREATION DE MON COMPTE FAMILLE: oui  non

Adresse mail choisi par le parent pour se connecter :  parent 1 ou  parent 2

RESTAURATION SCOLAIRE à compter du :

ACCUEIL PERISCOLAIRE matin/soir (garderie) à compter du :

MERCREDIS LOISIRS et VACANCES LOISIRS (enfants en classe de CP au CM2)

Signature(s) obligatoire(s) :

Date :

## **La procédure d'inscription scolaire comporte deux étapes distinctes :**

- 1) **L'inscription administrative** est d'abord assurée par le service vie scolaire de la mairie ce qui permet à la famille de formuler sur la base du présent formulaire la demande d'inscription d'un enfant. Un dossier d'inscription vous sera remis au service vie scolaire durant les heures d'ouverture de la mairie. En cas d'absence de permanence, vous pouvez le télécharger sur le site de la mairie.
- 2) **L'admission définitive** est ensuite assurée par la directrice de l'école. Le certificat d'inscription qui vous sera remis dans les jours suivant votre demande d'inscription vous permet de prendre contact avec la directrice de l'école.
  - Groupe scolaire Claude Aveline : 02 97 66 98 98 Madame Boccarosa
  - Groupe scolaire Françoise Dolto : 02 97 66 90 70 Madame Corbel
  - Groupe scolaire Albert Guyomard : 02 97 47 18 61 Madame Magré

## **Pour l'école prévoir les documents suivants :**

- Carnet de santé.** Pour l'entrée à l'école, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est le DT-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
- Certificat de radiation si scolarisation dans une autre l'année scolaire précédente**
- Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant en cas de divorce ou de séparation des parents
- Jugement : documents justifiant les modalités d'exercice de l'autorité parental

## **Notice d'information sur les inscriptions scolaires 2025/2026**

Pour le premier degré, c'est-à-dire les écoles maternelles et élémentaires, l'affectation d'un enfant se fait en mairie.

### **Les inscriptions scolaires concernent :**

- Les enfants ayant atteint l'âge d'entrer en **Petite Section de maternelle** : enfants nés en 2022. Les enfants nés en 2023 sous réserve d'avoir deux ans le jour de la rentrée en fonction des places disponibles seront en **Toute Petite Section**.

**Votre enfant doit se montrer prêt psychologiquement, physiquement et physiologiquement à fréquenter l'école. La propreté doit être impérativement acquise.**

- Les nouveaux arrivants sur la commune (être muni du **certificat de radiation de la précédente école**)
- Les élèves changeant d'école sur Séné, qu'ils aient déjà été scolarisés dans une autre école publique ou privée de la ville.

## **Dérogations scolaires**

Les formulaires de demande sont à retirer auprès de l'école afin d'obtenir l'avis de la directrice de l'établissement scolaire. Les cas soumis à dérogation sont listés dans le règlement des inscriptions scolaires et sur le formulaire. Toutes les demandes de dérogation sont soumises au cas par cas et soumise à la signature du Maire pour validation définitive.

**Les dérogations extérieures :** Pour la scolarisation dans la Ville de Séné d'un enfant venant d'une commune extérieure, il faut un avis du Maire de la commune d'origine et de la direction de l'école de Séné. Elle est soumise à la signature du Maire de Séné pour validation définitive.

**Les dérogations pour la scolarisation d'un enfant sinagot dans une commune extérieure :** le formulaire est à retirer dans la commune concernée (école publique) ou à la direction de l'école privée extérieure. La décision est soumise à l'accord du Maire de la Ville de Séné.